

Passerelle Centre d'art contemporain et La Cité des Arts de La Réunion lancent un appel à projets pour des résidences de recherche et d'expérimentation en arts visuels à l'intention des artistes de La Réunion pour une résidence à Passerelle et de Bretagne pour une résidence à la Cité des Arts. La volonté affirmée est d'encourager la collaboration et la circulation des artistes entre différents territoires.

PASSERELLE CENTRE D'ART CONTEMPORAIN

Passerelle Centre d'art contemporain est un lieu d'exposition d'art contemporain, de production, de diffusion et de médiation installé depuis 1988 sur un exceptionnel site industriel de 4000 m² en plein cœur de Brest. La programmation artistique propose chaque année des invitations à des artistes français et internationaux sous la forme d'expositions monographiques et une grande exposition collective dont la thématique fédère les territoires à toutes les échelles, du local à l'international. Entre collaboration et originalité, le patio du centre d'art devient un espace expérimental pour les diverses formes de la création contemporaine, parfois à la marge, du graphisme à la danse ou de la musique au design. Des expositions, performances, workshops, concerts, signatures, etc., proposés en collaboration avec des partenaires, ponctuent la programmation tout au long de l'année.

Passerelle bénéficie du soutien de la Ville de Brest, de Brest métropole, du Conseil départemental du Finistère, du Conseil régional de Bretagne et du ministère de la Culture/DRAC Bretagne. Passerelle est labellisé « Centre d'art contemporain d'intérêt national ».

LA CITÉ DES ARTS DE LA RÉUNION

La SPL Territo'Arts a en charge la gestion de deux établissements culturels, situés à Saint-Denis de La Réunion : la Cité des Arts (centre culturel pluridisciplinaire musique / spectacle vivant / arts visuels), d'une part, et Château Morange (pôle de l'image, du cinéma et de la création audiovisuelle), d'autre part. Véritables plateformes artistiques collaboratives, ces deux structures ont pour missions principales d'accompagner la création artistique sous toutes ses formes, et de favoriser l'accès du plus grand nombre aux œuvres d'art.

L'accueil d'artistes en résidence est ainsi au cœur du projet global de la SPL Territo'Arts, dont il irrigue toutes les composantes. La programmation, voulue à la fois populaire et exigeante, perméable aux vibrations de l'île, nécessairement éclectique parce qu'elle traduit la diversité de la production artistique réunionnaise, reflète toutes les formes et tendances artistiques contemporaines. Ainsi naissent à la Cité des Arts et à Château Morange des formes toujours singulières, souvent hybrides, parfois transversales et pluridisciplinaires, proposées sans hiérarchie de genre et basées sur la rencontre humaine. La vitalité créative réunionnaise est proposée à un public large et diversifié, curieux de découvertes lors de moments de partage avec les artistes, d'ateliers, ou de restitutions d'étapes de travail en cours de résidence et, bien entendu, lors de la diffusion finale des œuvres.

La Cité des Arts de La Réunion est un équipement en délégation de service public de la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR), et bénéficie du soutien de la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE

Pour cet appel à candidature, l'accompagnement en résidence de **Passerelle Centre d'art contemporain** et de la **Cité des Arts de La Réunion** concerne uniquement les artistes-auteurs affiliés de Bretagne et de La Réunion relevant du champ des arts visuels, avec une attention particulière aux artistes émergents.

Pour ces résidences, l'accompagnement inclura :

- Prise en charge du trajet aller et retour Bretagne - La Réunion / La Réunion - Bretagne,
- Mise à disposition d'un hébergement,
- Mise à disposition d'un espace de travail aménagé pour la création artistique,
- Mise à disposition de matériels techniques,
- Versement d'une bourse de résidence de 2000 euros TTC pour 8 semaines de résidence,
- Aide à la recherche de partenaires et à la mise en réseau,
- Conseil et expertise dans tous les domaines où les équipes d'exploitation de **Passerelle Centre d'art contemporain** et de la **Cité des Arts de La Réunion** peuvent faire valoir leurs compétences (administration, production, technique, communication...).

*NB : Pour tout projet retenu, **Passerelle Centre d'art contemporain** et la **Cité des Arts de La Réunion** répondront aux besoins exprimés en fonction de leurs disponibilités et dans la limite de leur capacité d'espaces d'accueil et du parc de matériel.*

PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE

La durée de résidence est de 8 semaines pour chaque structure.

- Entre mi-avril et mi-juin 2025 à la **Cité des Arts** pour l'artiste breton
- Entre mi-août et mi-octobre 2025 ou mi-juillet et mi-septembre 2025 à **Passerelle** pour l'artiste réunionnais (à définir entre les parties)

NB: Une résidence de recherche et d'expérimentation n'a pas vocation à conforter l'aboutissement d'un projet artistique et ne donne pas lieu à une diffusion même si elle peut y contribuer à plus ou moins court terme.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le présent appel à projets s'inscrit dans une procédure librement définie et organisée par **Passerelle Centre d'Art Contemporain** et la **Cité des Arts de La Réunion**. La décision finale d'accueil en résidence est prise souverainement par les directions des deux structures, après étude des candidatures transmises, et au regard des critères suivants :

- Identification et parcours de l'artiste
- Clarté et pertinence du projet artistique proposé
- Justification d'un statut professionnel
- Ancrage territorial de l'artiste

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Il convient de renseigner le formulaire ci-joint et de le retourner par voie électronique avec l'ensemble des pièces demandées et d'indiquer dans l'objet du mail : « **Candidature Breizh / Rényon 2025 + votre nom/prénom** ». Il est possible de joindre tous documents ou liens utiles (dossiers, visuels, vidéos, site web...) à l'appui de la candidature.

Au plus tard le 13 octobre 2024

à : communication@cac-passerelle.com

et à : production@territoarts.re

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Publication de l'appel à projets : **9 septembre 2024**
- Date limite de réception des candidatures : **13 octobre 2024**
- Instruction des dossiers : **du 14 au 31 octobre 2024**
- Notification des décisions : **avant le 15 novembre 2024**
- Accueil en résidence à la Cité des Arts : **8 semaines entre mi-avril et mi-juin 2025**
- Accueil en résidence à Passerelle : **8 semaines entre mi-août et mi-octobre 2025 ou mi-juillet et mi-septembre 2025** (à affiner entre les parties).

CONTACT

Pour toute question concernant cet appel à projets, merci de contacter :

Nicolas de Ribou : nicolas.deribou@territoarts.re

Emmanuelle Baleyrier : communication@cac-passerelle.com

NB : Tout dossier de candidature devra être transmis par e-mail sous forme de fichier PDF compressé dont le poids total n'excédera pas 10 Mo.

DOSSIER DE CANDIDATURE

IDENTITÉ DU PORTEUR DE PROJET

- **Nom de l'artiste :**
- **Titre du projet (provisoire ou définitif) :**
- **Nom de la structure juridique portant le projet :**
- **Adresse du siège social :**
- **Adresse d'envoi du courrier :**
- **Adresse e-mail :**
- **Téléphone/WhatsApp :**
- **Site web/Facebook/autres réseaux sociaux :**

PARCOURS ARTISTIQUE DU PORTEUR DE PROJET

- Une note de présentation de la démarche artistique générale (500 signes maximum),
- Une biographie rédigée du porteur de projet (500 signes maximum),
- Curriculum vitae détaillé, précisant son parcours, ses résidences, diffusions, expositions, œuvres en collections, prix et bourses obtenus,
- Un portfolio chronologique donnant un aperçu des différents aspects de la production plastique.

LE PROJET DE RÉSIDENCE DE RECHERCHE EN ARTS VISUELS

- Présentation du projet artistique sous forme de note d'intention précisant les axes spécifiques de travail à développer pendant la résidence (1700 signes maximum),
- Un portfolio visuel réunissant les pistes d'inspiration, de références et de recherches pour le développement du projet artistique présenté.